



Faculté de Chirurgie dentaire
Odontologie

Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 

STAGE ACTIF D'INITIATION A LA VIE PROFESSIONNELLE

CARNET DE STAGE

2018 – 2019

NOM DE L'ETUDIANT : _____

POUR L'ETUDIANT STAGIAIRE

Vous allez accomplir un stage actif d'initiation à la vie professionnelle d'une durée de 250 heures auprès d'un praticien libéral. Il doit vous permettre de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les compétences acquises au cours de vos études en odontologie.

Il s'agit clairement d'un stage d'insertion professionnelle qui doit vous permettre de découvrir les différents aspects de la profession de chirurgien-dentiste. Il s'agit bien sur de pouvoir prendre des patients en charge et réaliser des soins dans un cadre libéral, sous la direction de votre maître de stage. Mais il s'agit aussi de mieux connaître les différentes réglementations liées à l'exercice de la chirurgie dentaire, de découvrir les composantes et étapes d'un système qualité en cabinet dentaire (hygiène, sécurité, gestion des risques), de s'initier à la communication au sein du cabinet (avec les patients, avec le praticien maître de stage et futur confrère, avec les collaborateurs du praticien, secrétaires / assistants / techniciens de laboratoire). Il s'agit encore d'expérimenter en tant que membre d'une communauté médicale, le respect de l'éthique et de la déontologie dans ses relations avec l'Ordre, les autres professionnels de santé, les organismes socio-professionnels, les organismes d'assurance...

QUI PEUT ETRE MAITRE DE STAGE ?

Le maître de stage :

- Doit justifier d'au moins trois années d'exercice professionnel ;
- Ne peut accueillir qu'un seul stagiaire à la fois ;
- Ne perçoit pas de rémunération ;
- Doit être agréé par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie après avis du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes ;
- Doit signer un contrat pédagogique avec le directeur de l'unité de formation et de recherche, fixant les objectifs pédagogiques, les critères d'évaluation et les modalités pratiques du stage (convention de stage et charte d'engagement du maître de stage).

POUR LE PRATICIEN MAITRE DE STAGE

Vous avez choisi d'accueillir un de nos étudiants en 6ème année d'études pour l'initier à la vie professionnelle et nous vous en remercions.

Ce stage d'une durée de 250 heures doit lui permettre de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les compétences acquises au cours de ses études en odontologie.

Il s'agit clairement d'un stage d'insertion professionnelle qui doit lui permettre de découvrir les différents aspects de la profession de chirurgien-dentiste. Il s'agit bien sur de pouvoir prendre des patients en charge et réaliser des soins dans un cadre libéral, sous votre direction. Mais il s'agit aussi de mieux connaître les différentes réglementations liées à l'exercice de la chirurgie dentaire, de découvrir les composantes et étapes d'un système qualité en cabinet dentaire (hygiène, sécurité, gestion des risques), de s'initier à la communication au sein du cabinet (avec les patients, avec ses futurs confrères, avec les collaborateurs du praticien, secrétaires / assistants / techniciens de laboratoire). Il s'agit encore d'expérimenter en tant que membre d'une communauté médicale, le respect de l'éthique et de la déontologie au travers des relations avec l'Ordre, les autres professionnels de santé, les organismes socio-professionnels, les organismes d'assurance...

Chronologie de la procédure

1 : Choisir un Maitre de stage et s'entendre sur le mode de réalisation du stage

2 : Le Maitre de stage transmet une demande d'agrément auprès du Conseil de l'Ordre de son département (pièce n°1 : Avis du Conseil de l'Ordre)

Attention : Le Conseil de l'Ordre des Alpes Maritimes se réunit uniquement une fois par mois (en début de mois).

3 : Dès le retour du Conseil de l'Ordre à l'UFR, la scolarité prévient l'étudiant de la décision

4 : L'étudiant stagiaire remplit avec le Maitre de stage les pièces suivantes :

- pièce n°2 : Demande d'agrément du maître de stage
- pièce n°3 : Convention avec le Maitre de stage (en trois exemplaires originaux)
- pièce n°4 : Chartes d'engagement de la part du Maitre de stage et de l'étudiant stagiaire.

Concernant la ou les périodes de stage : celui-ci peut s'effectuer tout au long de l'année universitaire ou sur une période définie (en général 2 mois, au cours du deuxième semestre de l'année universitaire).

Il faut remplir l'article 3 avec les éléments de la période principale du stage : période du stage, jours et heures de présence sur une semaine. Si, au cours de la période principale, le total des heures réalisées n'est pas égal à 250H, il faut établir et donner les caractéristiques d'une période ou de plusieurs périodes complémentaires.

Le stage ne pourra commencer que lorsque la convention aura été signée par le Maitre de stage, déposée à la Scolarité et signée par le Doyen. Aucune période commencée avant cette date ne pourra être comptabilisée. A noter que tout stage commencé avant signature de la Convention ne sera placé que sous la responsabilité du futur Maitre de stage.

En cas de modification des périodes de stage, ou d'allongement du stage, il faut s'adresser à la scolarité pour qu'un avenant à la convention soit écrit et signé. Afin d'éviter la multiplication de ces avenants, il faut bien réfléchir en amont aux différentes possibilités de périodes de stages

5 : A la fin du stage : le Maitre de stage et l'étudiant stagiaire devront remplir une fiche d'évaluation (pièces 5 et 6).

L'étudiant stagiaire devra rédiger un rapport de stage (voir les modalités à la fin du carnet de stage).

Les évaluations et rapport de stage devront être remis à la Scolarité au plus vite à la fin du stage et en tout état de cause en amont des réunions des jurys de validation de première session et de deuxième session.

AVIS DU CONSEIL DE L'ORDRE – Pièce n° 1

Demande à adresser par le Chirurgien-Dentiste au Conseil Départemental de l'Ordre

Nom :

Prénom :

N° d'inscription au Conseil de l'Ordre :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél fixe :

Tél portable :

Fax :

E-mail :

Le Docteur _____

- déclare avoir pris connaissance du document « stage actif d'initiation à la vie professionnelle » édité par la Faculté de Chirurgie Dentaire de Nice,
- demande l'avis du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes avant agrément.

Fait à _____, le _____

Cachet professionnel

Signature du Praticien

DEMANDE D'AGREMENT DU MAITRE DE STAGE Pièce n°2

Demande à adresser par le Chirurgien-Dentiste et l'étudiant à la Scolarité de l'UFR d'Odontologie
Pôle universitaire Saint Jean d'Angély, 24 avenue des diables bleus, 06357 Nice cedex 4
odontologie.scolarite@unice.fr

Nom :

Prénom :

N° d'inscription au Conseil de l'Ordre :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél fixe :

Tél portable :

Fax :

E-mail :

Le Docteur _____ demande à être agréé pour le stage
actif d'insertion professionnelle de M _____, étudiant en 6^{ème} année
d'études à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Nice

Fait à _____, le _____

Cachet professionnel

Signature du Praticien

AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE : _____

AVIS DU DIRECTEUR DE L'UFR D'ODONTOLOGIE : _____

CONVENTION DE STAGE ACTIF D'INITIATION A LA VIE PROFESSIONNELLE – Pièce n°3

La convention est passée entre :

Le centre hospitalier et universitaire de Nice représenté par son Directeur Général Monsieur Charles Guepratte, L'unité de formation et de recherche d'odontologie de l'université de Nice Sophia Antipolis, représentée par sa Directrice Madame le Professeur Laurence Lupi,

D'une part,

Et le Docteur _____ Chirurgien-Dentiste, exerçant à l'adresse suivante _____,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Le Docteur _____ en qualité de maître de stage, accueille M _____ dit le stagiaire, étudiant de 3^{ème} cycle court en odontologie rattaché au centre hospitalier universitaire de Nice. Le stage se déroule au cours de l'année universitaire 2018-2019 pour une période globale allant : du _____ au _____.

Article 2

Le stagiaire est amené à participer à l'activité du cabinet dentaire et à accomplir notamment les actes courants de chirurgie dentaire, sous le contrôle du maître de stage, qui doit pouvoir intervenir à tout moment. A l'issue du stage, le stagiaire doit avoir acquis les compétences définies par le carnet de stage.

Article 3

Les obligations de présence de M _____ (le stagiaire) s'établissent de la façon suivante (préciser les jours et heures de présence au stage) :

Période principale : du au..... :

Lundi de _____ à _____ Mardi de _____ à _____ Mercredi de _____ à _____

Jeudi de _____ à _____ Vendredi de _____ à _____ Samedi de _____ à _____

Périodes complémentaires :

Du au..... :

.....

Du au..... :

.....

Du au..... :

.....

Du au..... :

.....

Article 4

Le stagiaire agit en toutes circonstances dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et notamment celles du code de la santé publique.

Article 5

Le Docteur _____ (le maître de stage) déclare être titulaire auprès de la compagnie d'assurances d'une assurance en responsabilité professionnelle comportant une clause particulière considérant comme tiers les stagiaires qu'il accueille et prévoyant que les faits dommageables causés par les stagiaires ou dont ils peuvent être victimes sont pris en charge en sa qualité de commettant.

Article 6

M _____ (le stagiaire) justifie être titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle qui couvre les dommages qu'il peut causer aux patients du maître de stage, au maître de stage ou à son personnel dans le cadre du stage.

Article 7

Monsieur Charles Guepratte, Directeur Général du centre hospitalier universitaire de Nice s'engage à informer l'assurance de l'établissement de ce que M _____ effectue un stage auprès du Docteur _____.

Article 8

Pendant la durée du stage, M _____ (le stagiaire) continue à percevoir du centre hospitalier universitaire de Nice auquel il est rattaché, les émoluments forfaitaires mensuels prévus au premier alinéa de l'article R.6153-72 du code de la santé publique relatif aux fonctions hospitalières des étudiants en odontologie.

Article 9

Le stagiaire demeure soumis, pendant la durée du stage chez le praticien, au régime disciplinaire prévu par les articles R. 6153-63 à R. 6153-76 du code de la santé publique. Le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie dont relève le stagiaire avise, le cas échéant, le directeur général du centre hospitalier universitaire des sanctions prononcées à l'encontre du stagiaire.

Le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie peut mettre fin au stage ou le suspendre de sa propre initiative ou à la demande soit du maître de stage, soit du stagiaire. En tout état de cause, il ne peut être mis fin à ce stage de façon unilatérale sans réunion préalable des parties contractantes et sous réserve d'un préavis de huit jours.

Article 10

Dès la fin du stage, le stagiaire remet le rapport de stage prévu par le carnet de stage au directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie.

Le maître de stage rédige la fiche d'évaluation prévue dans le carnet de stage aux fins de la validation du stage. Ce document est adressé au directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie dont relève le stagiaire.

Article 11

La présente convention entre en application à la date du _____ et jusqu'au _____.

Elle est transmise, pour information, au conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes et au stagiaire.

Fait en trois exemplaires originaux, à Nice, le _____

Pour l'UFR d'Odontologie
Sa Directrice
Pr Laurence Lupi

Pour le CHU de Nice
Son Directeur Général
M. Charles Guepratte

Le Maître de Stage
Docteur

CHARTES D'ENGAGEMENT – Pièce n°4

A retourner par le Chirurgien-Dentiste et l'étudiant à la scolarité de l'UFR d'Odontologie avant le début du stage

ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT STAGIAIRE

Je soussigné(e) _____ m'engage à :

- Respecter les termes de la convention de stage ;
- Respecter le code de déontologie ;
- Respecter le secret professionnel ;
- Avoir une tenue vestimentaire et une présentation correctes ;
- Me conformer aux pratiques et au fonctionnement du lieu de stage ;
- Respecter les horaires de stage définis dans la convention ;
- Porter la tenue de soins en usage dans le cabinet dentaire ;
- Avoir un comportement respectueux vis-à-vis des patients du cabinet, du personnel médical et non médical ;
- Respecter le plateau technique mis à ma disposition par le maître de stage ;
- Prendre en charge les patients après accord du maître de stage et solliciter son aide autant que nécessaire ;
- Suivre les observations, les directives générales et thérapeutiques indiquées par le maître de stage.

Date et signature de l'étudiant stagiaire :

CHARTE D'ENGAGEMENT DU MAITRE DE STAGE

Je soussigné(e) Docteur _____ m'engage à :

- Respecter les termes de la convention de stage ;
- Mettre à disposition du stagiaire un plateau technique permettant la réalisation du stage dans les conditions conformes à la législation ;
- Consacrer le temps nécessaire à la formation pratique du stagiaire ;
- Respecter les objectifs pédagogiques ;
- Inspirer au stagiaire le respect de la profession de chirurgien dentiste et lui donner l'exemple des qualités professionnelles requises, en particulier le respect de l'éthique, de la réglementation et de la déontologie ;
- Faire participer, autant que possible, à la formation du stagiaire l'équipe médicale et non médicale du cabinet ;
- Communiquer au stagiaire mon expérience professionnelle, notamment dans le domaine des relations humaines et de la gestion ;
- Sensibiliser le stagiaire à la nécessité de suivre une formation continue ;
- Accepter d'évaluer le stagiaire.

Date et signature du praticien maître de stage :

EVALUATION DE L'ETUDIANT STAGIAIRE **par le maître de stage – Pièce n°5**

A retourner par le Chirurgien-Dentiste à la scolarité de l'UFR d'Odontologie à la fin du stage
 Pôle universitaire Saint Jean d'Angély, 24 avenue des diables bleus, 06357 Nice cedex 4
 odontologie.scolarite@unice.fr

Etudiant stagiaire :

Praticien maître de stage :

GRILLE D'EVALUATION

Critères	A	B	C	D	E
1 Assiduité					
2 Ponctualité					
3 Propreté et respect des règles d'hygiène					
4 Respect des consignes					
5 Comportement avec les patients					
6 Comportement avec le personnel					
7 Comportement avec le maître de stage					
8 Compétence diagnostique					
9 Compétence thérapeutique					
10 Aptitude à la gestion					
11 Implication					
12 Capacité globale à l'exercice autonome					

ECHELLE D'EVALUATION :

- A = Très bien
- B = Bien
- C = Assez bien
- D = Passable
- E = Mauvais *

* Tout « E » doit être motivé en observation.

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

- Aspects positifs

- Difficultés rencontrées

Cocher la case si l'étudiant stagiaire vous a remis une copie de son rapport de stage

Date :

Signature :

Cachet professionnel :

EVALUATION DU TERRAIN DE STAGE par l'étudiant - Pièce n°6

A retourner par l'étudiant à la scolarité de l'UFR d'Odontologie à la fin du stage

REMARQUE : Les résultats de cette évaluation ne seront pas divulgués

1. Le stage s'est bien déroulé :

Tout à fait d'accord Partiellement d'accord Pas d'accord

Précisions éventuelles :

2. Vous avez eu des échanges suffisants en nombre et en qualité avec votre maître de stage :

Tout à fait d'accord Partiellement d'accord Pas d'accord

Précisions éventuelles :

3. Vos relations avec le personnel ont été bonnes :

Tout à fait d'accord Partiellement d'accord Pas d'accord

Précisions éventuelles :

4. Vos relations avec les patients ont été bonnes :

Tout à fait d'accord Partiellement d'accord Pas d'accord

Précisions éventuelles :

5. La commodité du stage était correcte (lieu géographique, jours, horaires) :

Tout à fait d'accord Partiellement d'accord Pas d'accord

Précisions éventuelles :

6. Vous avez désormais une bonne vision de la profession de chirurgien dentiste :

Tout à fait d'accord Partiellement d'accord Pas d'accord

Précisions éventuelles :

7. Vous pensez que ce stage conforte votre formation initiale au terme du cursus des études :

Tout à fait d'accord Partiellement d'accord Pas d'accord

Précisions éventuelles :

8. Ce stage aura été bénéfique pour vous :

Tout à fait d'accord Partiellement d'accord Pas d'accord

Précisions éventuelles :

9. Si votre maître de stage vous y invitait, accepteriez-vous de travailler dans ce cabinet ?

Oui Non

10. Quelle proportion de temps avez-vous pu consacrer à soigner des patients ?

100% 80% 60% 40% 20% 0%

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

Date :

Signature :

RECOMMANDATIONS POUR LA REDACTION DU RAPPORT DE STAGE

La **structure** et la **présentation** du rapport doivent être particulièrement soignées.

- Veiller à l'absence de fautes d'orthographe.
- Papier blanc de bonne qualité, éviter tout grammage inférieur à 80gr.
- Format A4.
- Texte tapé uniquement sur le recto de la feuille.
- Taille de caractères : 12 Police : la plus usuelle (éviter les types de caractères rendant la lecture ardue). Interligne 1,5
- Marge suffisante pour permettre une bonne reliure et une bonne reprographie.
- Numérotation des pages continue qui commence en page deux (qui suit la page de titre) et s'achève en dernière page.

Le plan du rapport devra respecter l'ordre suivant :

1. Page de titre avec le nom de l'étudiant stagiaire et du praticien maître de stage.
2. Table des matières : titres de chapitres accompagnés de leur pagination.
3. Liste des tableaux et figures, des annexes accompagnés de leur pagination.
4. Corps du texte : De l'introduction à la conclusion.
5. Annexes.

Il devra comporter :

- introduction : présentation de la structure d'accueil, organisation : nombre de praticiens associés, collaborateurs, d'assistantes, de secrétaire de fauteuils
- déroulement du stage : activités réalisées, actes, procédures, matériel innovant...
- Conclusion : ce que l'étudiant retient du stage actif en général : identification des manques et façon de les combler.

Si vous souhaitez illustrer votre rapport par des photographies prises au cabinet ou par des cas cliniques réalisés au cours du stage, il faut absolument obtenir l'autorisation préalable de votre maître de stage.

Tout rapport de stage non conforme sera refusé et la validation du stage ne sera pas prononcée tant que le travail rendu ne sera pas satisfaisant.

Une copie du rapport doit être remise au maître de stage.

POUR RECAPITULER

	A FAIRE	PIECES DU DOSSIER
Avant de commencer le stage	Pour le praticien : - Prendre connaissance du carnet de stage - Demander l'avis du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes du département où vous exercez Pour l'étudiant : - Prendre connaissance du carnet de stage - Obtenir l'agrément du maître de stage par le doyen de la faculté de chirurgie dentaire de Nice	Pièce n°1 : Avis du Conseil de l'Ordre sur la Demande d'agrément du maître de stage.
	Pour le praticien : - Etablir la demande d'agrément de Maître de stages - Signer la charte d'engagement - Convention de stage en trois exemplaires originaux à remplir et signer Documents à remettre à la scolarité et soumis à la signature du doyen puis du directeur général du CHU Un exemplaire de la convention de stage sera envoyé par la scolarité au maître de stage, une copie remise par la scolarité à l'étudiant, une copie envoyée par la scolarité au conseil départemental de l'ordre.	Pièce n°2 : Demande d'agrément du Maître de stage auprès de l'UFR Pièce n°3 : Convention de stage Pièce n°4 : Charte d'engagement
	Pour l'étudiant : - Justifier auprès de la scolarité d'avoir souscrit une assurance en responsabilité professionnelle	Pièce n°4bis : Attestation d'assurance
Pendant et après le stage	Pour le praticien : - Remplir la fiche d'évaluation fournie par l'étudiant, la faire parvenir à la scolarité Pour l'étudiant : - Remplir la fiche d'évaluation du terrain de stage et la remettre à la scolarité - Rédiger un rapport de stage et le remettre à la scolarité pour validation du doyen	Pièce n°5 : Fiche d'évaluation de l'étudiant Pièce n°6 : Fiche d'évaluation du terrain de stage

Aucun stage actif ne pourra faire l'objet d'une validation :

- Si la chronologie de dépôt des pièces n'a pas été respectée.
- S'il manque l'un des éléments d'évaluation du stage.

La validation finale du stage actif est prononcée par le doyen de l'UFR.